

EN PLEINE CRISE DU CORONAVIRUS

**« La mairesse de Longueuil continue de battre tous les records de rémunération au Québec » - Xavier Léger**

**Longueuil, 25 mars 2020** – Lors du conseil de Ville de Longueuil tenu hier, le 24 mars, la mairesse de Longueuil proposait de réduire sa rémunération de base de 40 000\$. Les élus de l'opposition officielle lui demandaient plutôt de plafonner sa rémunération pour se situer sous la rémunération de la mairesse de Montréal qui gagnait 185 000\$ en 2019, ce qu'elle refuse obstinément de faire depuis un an. Ayant échoué à rallier la majorité du 2/3 qualifié des voix nécessaires pour faire adopter le nouveau règlement sur la rémunération des élus, la mairesse de Longueuil conserve donc sa rémunération actuelle, estimée à 247 040\$ pour l'année 2020.

« Même en baissant sa rémunération de base de 40 000\$, la mairesse de Longueuil demeure la mairesse la mieux payée au Québec en recevant toujours plus de 206 000\$ pour ses fonctions, mieux encore que la mairesse de Montréal. Par respect pour les citoyens de Longueuil, c'est tout bonnement indéfendable. Jamais je n'aurais pu défendre devant les citoyens d'avoir voté en faveur d'une telle exagération. La mairesse refuse depuis le début de s'aligner sur la rémunération de ses autres collègues maires. Elle n'a qu'elle à blâmer pour cet échec, » de déplorer le Président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, Benoît L'Ecuyer.

« Si la mairesse souhaitait une bonne fois pour tout mettre cet épisode derrière elle à l'approche des prochaines élections, c'est raté! Elle s'est montrée beaucoup trop gourmande en voulant rester l'élue municipale la mieux rémunérée du Québec. Ça ne passe pas dans la population. Alors que les citoyens de partout au Québec devront, dans les prochaines semaines, faire un effort sans précédent en se serrant la ceinture, la mairesse de Longueuil continue de battre tous les records de rémunération pour une élue Québécoise », de regretter le chef de l'opposition, Xavier Léger.

**9 en faveur, 5 contre**

L'issue du vote tenue hier aura donc vu les élus indépendants de la mairesse et les élus d'Action Longueuil voter en faveur de la rémunération de la mairesse de Longueuil : Sylvie

Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Nathalie Boisclair, Steve Gagnon, Jacques Lemire, Jean-François Boivin et Jacques E. Poitras. Les 4 élus de l'opposition officielle formée par Longueuil Citoyen et l'élus d'Option Longueuil ont voté contre : Colette Éthier, Michel Lanctôt, Xavier Léger, Benoît L'Ecuyer et Robert Myles. Le président du Conseil, Jonathan Tabarah, a plutôt choisi, pour cette fois, de s'abstenir de voter.

Le chef de l'opposition, Xavier Léger, tient à saluer le courage de son collègue Robert Myles, président de l'arrondissement de Greenfield Park et chef d'Option Longueuil, d'avoir voté contre le règlement présenté par la mairesse.

Rappelons que depuis 2018 la Loi sur le traitement des élus municipaux a déplafonné leur rémunération permettant ainsi à certains élus, dont la mairesse de Longueuil, d'aller chercher plusieurs rémunérations additionnelles, en plus de leur salaire de base. Ce cumul est donc légal, même s'il n'a jamais été voté par le Conseil de Ville de Longueuil.